N° 92 - AVRIL 2023 - 0,58€

Le Bulletin de l'ARTS

Bulletin de l'Association des Retraités du Ministère du Travail et du Ministère de la Santé

Le MOT du PRÉSIDENT

Bonjour à toutes et à tous

Après la révolution agricole, la révolution industrielle, nous sommes entrés en plein dans la révolution numérique. Comme les précédentes, elle transforme peu à peu notre quotidien, nos habitudes de vie et même nos manières de pensée. L'internet, les messageries électroniques, les réseaux sociaux, les smartphones, l'intelligence artificielle, la robotique nous font entrer progressivement, qu'on le veuille ou non, dans un monde nouveau à la fois fascinant et inquiétant.

J'ai besoin d'une information ? je demande à « google » ! j'ai besoin de m'acheter un vêtement ou un objet ? bienvenue sur « amazon » « e.bay » ou un autre ! Je veux faire mes courses ? mon hypermarché me propose de commander sur internet et de me livrer à domicile ! Je dois contacter ma caisse de sécurité sociale, mon assurance-maladie, mon médecin, les impôts, ma banque ? Je suis fortement invité à le faire par la médiation d'internet ou avec mon smartphone !

Oh bien sur « l'ancien monde » fait de la résistance et il reste, mais pour combien de temps encore, toujours loisible, mais de plus en plus difficile, de prendre un rendez-vous directement avec une administration, un médecin ou d'aller dans un magasin pour acheter des biens de consommation sachant que cela se fera le plus souvent dans un centre commercial périphérique en raison de la disparition progressive des petits commerces de centre-ville.

Cette réalité bien palpable est incontournable et nous la vivons tous les jours. Une nouvelle société se met en place où les rapports avec notre environnement évoluent. Pour la génération des « baby-boomers » devenus les « papys-boomers », qui est la nôtre pour la plupart d'entre nous, l'adaptation à ces nouveaux usages est indispensable au risque de perdre pied. Certains le font de bonne grâce voir avec enthousiasme, d'autres y vont plutôt à reculons en pensant que « c'était mieux avant » ! En fait ce n'était ni mieux ni moins bien. C'était autrement.

« Autre temps, autre mœurs ». Et à l'égard de nos enfants et petits-enfants, si nous voulons rester en contact avec eux et parler plus ou moins le même langage, il faut s'y mettre !!

Justement l'ARTS vous aide à sortir victorieux de cette révolution numérique que notre association a elle-même entrepris en mettant en place une plateforme de gestion numérique pour ses responsables et surtout en direction de vous tous son site internet www.a-r-t-s.fr . Je vous invite chaudement à vous y rendre pour en faire le tour du propriétaire car il vous appartient.

Pour y entrer, rien de plus simple. Après avoir tapé sur votre moteur de recherche préféré (google par exemple) www.a-r-t-s.fr (ne pas oublier les tirets) vous arrivez sur la page d'accueil de l'ARTS ou vous trouverez en haut à droite un onglet « se connecter ». Là, il vous est proposé de créer votre compte personnel et confidentiel en renseignant un identifiant qui est votre adresse mail et un mot de passe personnel. Après cette manœuvre, ça y est, vous êtes en plein dans le site web où vous trouverez toutes les rubriques et sous-rubriques qui vous sont proposées avec un menu général ouvert à tout un chacun et un espace réservé aux membres de l'association.

La partie générale présente l'ARTS, son organisation, ses équipes, ses activés et services ; des actualités et des informations générales et actualisées sur la retraite, la vie des seniors dans une page de blog, des photos et reportages sur les sorties et voyages prévus et réalisés, la lecture du dernier bulletin d'information et des dix derniers numéros et bien d'autres choses encore…

L' « espace membres » à destination des seuls adhérents vous permet d'accéder à un répertoire des adhérents pour plus facilement entrer en contact avec ceux que vous connaissez, à une rubrique pour payer directement votre cotisation et à des informations réservées aux membres de l'ARTS.

Maintenant à vous de jouer ! Bien sûr il faut a minima disposer d'une « box » internet et d'une messagerie. Aujourd'hui plus de 8 foyers sur 10 en sont équipés. Si vous en faites partie vous n'avez plus d'excuses pour naviguer ne serait-ce qu'une fois sur le site de l'ARTS ! Pour les autres ça veut souvent dire que le premier train de l'internet est passé et vous n'êtes pas monté dedans ! Mais il n'est pas trop tard à condition d'abord de pouvoir faire l'investissement d'une « box » à minima de 20 à 30 € par mois et de le vouloir, notamment en se renseignant auprès de sa mairie qui souvent a mis en place des clubs d'initiation pour les seniors. Faites-le, vous ne le regretterez pas !

Un petit sourire pour terminer cet échange avec vous en partageant un proverbe tibétain : « le secret pour bien vivre et longtemps est : manger la moitié, marcher le double, rire le triple et aimer sans mesure. »

Prenez soin de vous et bon printemps à toutes et à tous !

Gérard Gonzalez, Président de l'ARTS

LE TAUX D'EMPLOI DES FEMMES

Le taux d'emploi féminin a nettement progressé en France depuis 1975 : passé à 40 ans de 69% pour la génération née en 1945, à 86% pour celle née en 1975 ; la hausse est plus modérée pour le taux d'emploi en ETP, à cause de la montée du chômage et du travail à temps partiel.

Ce taux varie selon le diplôme (plus de temps partiel chez les moins diplômées, plus de temps complet chez les plus diplômées), et le nombre d'enfants à charge (hausse de l'activité plus nette pour les mères d'au moins deux enfants que pour les femmes sans enfant, déjà plus en emploi).

Les taux d'activité et d'emploi des hommes baissent légèrement et continuellement depuis plusieurs décennies, surtout chez les moins diplômés. Les écarts de taux entre femmes et hommes se réduisent donc, mais de plus en plus lentement.

D'après Vie publique 15 12 2022

LES SENIORS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

En 2021, 56 % des 55 à 64 ans sont en emploi et 59 % en activité, des taux qui diminuent avec l'âge, en raison des départs en retraite : le taux d'emploi atteint près de 82% pour les 25-49 ans, puis 75 % pour les 55-59 ans, 35 % pour les 60-64 ans, et moins de 20 % à partir de 64 ans. Une baisse conséquence des transitions progressives vers la retraite : jusqu'à 55 ans, la part des retraités est marginale, alors qu'à 60 ans, une personne sur six est retraitée, et deux sur trois le sont à 63 ans.

La part de seniors ni en emploi ni en retraite progresse avec l'âge jusqu'à 60-61 ans, puis baisse rapidement, témoignant là aussi de transitions vers la retraite.

Chez les seniors en emploi, la part du temps partiel croit avec l'âge, surtout parce que certains le cumulent avec la retraite. En revanche, la part du sous-emploi ne varie pas avec l'âge.

En 2021, le taux d'emploi des seniors en France est inférieur à la moyenne de l'UE, 60 %.

D'après DARES RÉSULTATS N°2

ET L'ACTIONNARIAT SALARIE ?

L'actionnariat salarié, encouragé depuis quelques années, notamment par la loi PACTE, vise à favoriser la participation des salariés au capital des entreprises, cotées en bourse ou non.

En 2020, 1,3 % des entreprises d'au moins 10 salariés réalisent une opération d'actionnariat salarié ; la part est bien plus importante dans les sociétés cotées en bourse, plus de 20 %. Un actionnariat plus répandu dans la construction et l'industrie, avec environ 1,5 % des entreprises. Mais certains secteurs de service y recourent davantage, dans les finances, l'assurance, l'information-communication.

Il croît avec la taille de l'entreprise : 17 % des entreprises de 1 000 salariés ou plus y recourent, contre moins de 1% des entreprises de 10 à 49 salariés, et plus de 600 000 salariés bénéficient d'une opération d'actionnariat salarié, soit 4,3 % de l'ensemble des salariés.

D'après DARES FOCUS N°7

SANTÉ AU TRAVAIL...

Très critique la Cour des Comptes

Un enjeu majeur : près d'un million d'accidents/an, plusieurs centaines mortels, 50 000 maladies professionnelles reconnues, et 4 Md€/an versés par les entreprises à la sécurité sociale pour indemniser les victimes. Les conséquences humaines, coût des réparations et pour la collectivité, justifient l'intervention de l'Etat pour réglementer, prévenir, fédérer les intervenants.

TRAVAIL (SUITE)

Le constat stagne, et nombre d'entreprises admettent ne pas s'être impliquées. Pour la Cour, les conditions de travail vont même parfois en s'aggravant. Et les progrès du BTP, coexistent avec des dégradations dans le soin et l'aide à la personne, le nettoyage, l'intérim.

La santé au travail, fragmentée entre nombre d'intervenants, sans pilote, nécessite une meilleure coordination du Ministère du Travail. Il faudrait renforcer la coordination et les rôles de chaque partenaire, veiller à mieux comprendre les risques connus et anticiper les émergeants. Surtout, inciter les entreprises à s'investir davantage dans la prévention. Des leviers de progrès sont proposés.

D'après Cour des Comptes 20 décembre 2022

LE MEME TRAVAIL JUSQU'A LA RETRAITE ?

En France, 37 % des salariés ne se sentent pas capables de tenir dans leur travail jusqu'à la retraite. L'exposition aux risques professionnels – physiques ou psychosociaux –, ou un état de santé altéré, vont de pair avec un sentiment d'insoutenabilité du travail. Les métiers les moins qualifiés, au contact du public ou dans le soin et l'action sociale, sont vécus comme moins soutenables. Ceux qui jugent leur travail insoutenable ont des carrières plus hachées que les autres, partent à la retraite plus tôt, après des interruptions, surtout pour raisons de santé, amplifiées en fin de carrière.

Une organisation qui favorise l'autonomie, la participation et limite l'intensité du travail peut le rendre plus soutenable. La mobilité, notamment vers le statut d'indépendant, est aussi un moyen d'échapper à l'insoutenabilité du travail, mais ces trajectoires sont peu fréquentes, surtout aux âges avancés.

D'après DARES ANALYSES N°17

DE QUOI ESPERER

DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS UN COUVENT

La Fondation Abbé Pierre a soutenu la réhabilitation par une association d'un ancien couvent en logements très sociaux à Hyères (Essonne). Familles monoparentales, personnes en situation de handicap, jeunes… sont maintenant logées là, en centre-ville, dans un grand parc. La Congrégation propriétaire souhaitait y voir mener une démarche inclusive. Tout en préservant le patrimoine architectural, le bâtiment est devenu basse consommation.

Les 23 logements d'insertion s'inscrivent dans un projet global, ouvert aux habitants et acteurs locaux (associations, structures d'insertion, lycées…) ; un espace socio-culturel a été créé dans l'ancienne chapelle ; le potager historique et le bois classé sont ouverts aux Yerrois.

L'objectif d'un reste-à-charge minimum pour tous a été atteint, 80 % des locataires étant en dessous du seuil de grande pauvreté. APF France Handicap compte ouvrir là un comité local avec les locataires, les adhérents APF, les associations yerroises, la Mairie… afin de renforcer l'accessibilité dans la ville. En attendant, les bénévoles accompagnent les locataires et organise des moments conviviaux.

D'après Fondation Abbé Pierre 18 01 2023

UN EHPAD NEERLANDAIS EN POINTE

L'Ehpad de Zaandam, résidence pour personnes âgées «typique» aux Pays-Bas, est aussi innovante par son approche «nature et santé».

40 résidents, atteints de démences profondes, sont pris en charge en unité fermée.

Une autre équipe fournit des soins à domicile à 160 personnes âgées autonomes logées dans des appartements à proximité.

Enfin, une dernière équipe veille sur 150 personnes du quartier accompagnées dans un but préventif.

Des projets de recherche, «nature et soins aux personnes âgées», sont menés avec des universités.

Des plantes spécifiques ont été installées pour purifier l'air des traces laissées par les produits de nettoyage et autres odeurs, et réguler l'humidité de l'air. Bénéfiques pour les résidents, elles les rendent plus calmes, moins pessimistes et stressées.

Les liens sociaux avec les gens du quartier sont favorisés par l'entretien partagé du jardin et poulailler. Oiseaux, lapins, hérissons sont présents dans les jardins, ainsi que nichoirs, ruches, hôtels à insectes, qui ont valu à l'Ehpad des prix pour la préservation de la biodiversité.

La lumière du soleil, outre son apport en vitamine D, aide à réguler le rythme circadien. Un éclairage biorythmique a été installé, bleuté le matin, plus jaune au crépuscule. Le sommeil des résidents est meilleur, ils ont moins de troubles du comportement, et on recourt moins aux médicaments.

Des animaux de compagnie sont là, entorse à la règle générale établie pour cause d'hygiène. Offrant distraction, affection, ils modèrent le traumatisme de l'entrée en établissement. Des chats et chiens restent après le décès de leurs propriétaires, et un chat accompagne les malades ou en fin de vie.

D'après TechHopital 13 01 2023

ETABLISSEMENTS DE SANTE MOINS VIOLENTS

Le rapport 2021 de l'Observatoire national des violences en milieu de santé recense les incivilités, violences verbales, violences physiques, dégradations et actes de malveillance constatés. 19 328 signalements qui ont été effectués par 391 établissements, un peu moins qu'en 2020 et 2019.

Pour 82% des signalements, il s'agit d'atteintes aux personnes, les autres d'atteintes aux biens.

Si les atteintes aux personnes baissent un peu, les injures et insultes croissent, plus de 32% en 2021, comme les menaces à l'intégrité physique (18%).

Les atteintes aux biens, dégradations légères et vols sans effraction, ont légèrement baissé,

Le rapport relève qu'il n'est signalé que très peu d'atteintes à la laïcité, « peut-être minimisées ».

4 grands types de violence : celle de comportements délinquants ou en état second (sous alcool ou stupéfiants), l'incivisme « banal », la violence de personnes souffrant d'un trouble psychique altérant le discernement, et celle entre ou par des personnels.

Les services les plus touchés sont toujours les services de psychiatrie, les unités de soins longue durée, les EHPAD et les urgences ; plus de 20% des atteintes aux biens et personnes en Ile de France.

D'après Vie publique 15 12 2022

MA SECURITE : SITE DEDIE A LA SECURITE DES CITOYENS

« La police et la gendarmerie nationales vous accompagnent dans vos démarches » : slogan du site du guichet numérique unique des forces de sécurité intérieure : masecurite.gouv.fr

Pré-plainte, signalements, tchat, fiches conseils... en quelques clics, on obtient pour des démarches non urgentes, une réponse personnalisée à sa situation.

L'application « Ma Sécurité » disponible sur tablettes et smartphones élargit ses services, avec diverses rubriques : Portail de signalement des violences sexuelles et sexistes, Signaler un trafic de stupéfiants (Stup), Signaler un rodéo, Pré-plainte en ligne, Plainte en ligne pour les arnaques sur internet, Portail de signalement des contenus illicites de l'internet, Signaler une fraude à la carte bancaire, Opération Tranquillité Vacances, et Stop-djihadisme.

Par ailleurs, des fiches pratiques donnent les informations utiles au citoyen : cambriolages, arnaques en ligne, violences conjugales, délit de fuite, règles sur la route, protection des mineurs, etc.

D'après Service Public
Direction de l'information légale
et administrative 18 01 2023

LUTTE CONTRE LA CYBERMALVEILLANCE

Créé par l'ANSSI* et le ministère de l'Intérieur, Cybermalveillance.gouv.fr est le dispositif d'assistance aux victimes de cybermalveillance, de prévention et sensibilisation aux risques numériques.

Ses publics : les particuliers, les entreprises, les collectivités territoriales.

Ses missions : assister les victimes en ligne et les mettre en relation avec des professionnels en sécurité numérique, prévenir les risques et sensibiliser aux bonnes pratiques en sécurité numérique, et accroître la connaissance de la menace et adapter les actions d'assistance et de sensibilisation.

Le label ExpertCyber a été créé, pour les prestataires de confiance pour l'installation, la maintenance et l'assistance. Pour plus d'informations : www.expertcyber.fr

Si, victime, vous souhaitez une assistance, contactez : www.cybermalveillance.gouv.fr/diagnostic

Une liste des ressources de sensibilisation disponibles : www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/liste-des-ressources-mises-a-disposition

* *ANSSI : Agence nationale de sécurité des systèmes d'information*

COOKIES : LA CNIL CONDAMNE...

À la suite de plaintes, la CNIL a constaté que des cookies à objectif publicitaire étaient déposés sur le terminal d'utilisateurs du site« bing.com », sans qu'ils y aient consenti – fait contraire à la loi. Elle a aussi noté qu'il n'était pas possible de refuser les cookies aussi facilement que de les accepter. Microsoft a donc été sanctionné d'une amende de 60 millions d'€ - justifiée notamment par les bénéfices tirés par la société des revenus générés par les cookies. Au-delà, la société devra - sous astreinte - recueillir sur le site « bing.com », dans les trois mois, le consentement avant de déposer des cookies à but publicitaire. Une astreinte de 60 000 € par jour de retard a été fixée.

D'après CNIL Lettre d'information N°12

RACISME, SEXISME,... PAUVROPHOBIE

La « pauvrophobie » – attitude négative à l'égard des personnes dans la pauvreté – est aussi répandue et nuisible que racisme, sexisme et autres discriminations. Le mythe selon lequel les personnes en pauvreté en sont responsables, donc inférieures socialement, a une empreinte sur les esprits. Le rapport de l'ONU estime que la pauvrophobie est ancrée dans les institutions ; les postes de décision étant occupés par des personnes de milieux aisés, le système est biaisé au détriment des personnes en situation de pauvreté. Des enfants de familles à faibles revenus se voient parfois refuser l'accès à certaines écoles, des employeurs jugent mal des CV dont l'adresse fait supposer que la personne vit dans la pauvreté, des propriétaires refusent de louer à des bénéficiaires de prestations sociales. Craignant l'humiliation, des bénéficiaires potentiels ne demandent pas les prestations auxquelles ils ont droit : un phénomène qui nuit à l'efficacité des programmes de protection sociale.

D'après ONU 1er Novembre 2022

EXODE URBAIN : MYTHE OU REALITE ?

La pandémie de Covid a-t-elle déclenché le départ des

habitants des villes vers le monde rural ? Une étude nuance fortement l'idée d'un exode urbain, bouleversant les structures territoriales. En fait, la géographie du « monde d'après » ressemble à celle du « monde d'avant», structurée autour de pôles urbains concentrant emplois, services, et une grande part de la population. Plutôt qu'un départ massif des villes vers les campagnes, illustrée par l'idée « d'exode urbain », la pandémie a accéléré les départs des grands centres, vers … des villes (un peu) plus petites, et des couronnes périurbaines, renforçant un « (ré) équilibrage de l'armature urbaine » déjà à l'œuvre avant.

L'idée d'un désamour des villes aussi, est exagérée : les départs touchent d'abord les cœurs des métropoles, et de nombreux déménagements se relocalisent dans des villes. Enfin, le terme d'exode s'associe à un mouvement massif de population, ce qui n'est pas le cas de ces mobilités.

Quant au profil-type, s'il s'agit parfois de ménages de classe supérieure, dotés d'un capital socioculturel et économique, et de ménages qui voulaient changer de vie, la réalité sociologique est bien plus diverse, avec aussi des profils en situation de précarité, pré-retraite ou des dynamiques nouvelles d'investissement en milieu rural.

D'après Agence nationale
de la cohésion des territoires lettre 101

SURENDETTÉES, DES PERSONNES SEULES...

D'après la Banque de France, le nombre de dossiers de surendettement déposés, 113 000, continue de baisser depuis plusieurs années. Ils représentent 4,3 milliards d'€. Dans 57% des cas, c'est la première fois que la personne lance une telle procédure.

Les personnes concernées sont vulnérables (fragilité individuelle, familiale, sociale, économique), et ont des ressources modestes ; plus particulièrement des femmes, aux rémunérations inférieures à celles des hommes, plus souvent en situation de famille monoparentale.

6 de ces personnes sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté (moins des 2/3 du SMIC net), sans capacité de remboursement une fois sur deux, une sur quatre au chômage, 56% séparées, célibataires, veuves.

Le type de dettes évolue : recul des dettes immobilières et des dettes à la consommation, progression des charges courantes (logement, énergie et communication dans la moitié des dossiers).

D'après Vie publique 8 02 2023

L'AIDE ALIMENTAIRE

Les banques alimentaires ont accueilli en 2022, 4 millions de personnes contre 820 000 en 2011. Depuis 2008, la « marée lente » engendrée par les crises économiques et sanitaires n'a jamais reflué.

Les populations accompagnées sont pour 94% sous le seuil de pauvreté, près de la moitié vivent de minima sociaux, 41% sont seules, 31% des familles monoparentales. Les femmes représentent 90% des familles monoparentales accueillies à l'aide alimentaire. Un quart des personnes sans emploi reçues sont au chômage, dont 41% de longue durée. La cause principale du recours à l'aide : la perte d'emploi, puis les "accidents de la vie", maladie, séparation ou divorce.

Mais la précarité n'épargne pas ceux que l'on qualifie de «travailleurs pauvres » : les deux tiers des accueillis ont des contrats à temps partiel. A noter encore que 60% de ces personnes vivent en zones périurbaines ou à la campagne.

Produits les plus demandés : les plus onéreux bien sûr, viande, poisson, œufs, fruits, légumes. A côté, les besoins des personnes s'accroissent sur les produits d'hygiène et d'entretien et les produits bébé.

Etude Profils

OBJECTIF NEUTRALITE CLIMATIQUE

Trois quarts des citoyens de l'UE vivent en zone urbaine. Or, les villes consomment les 2/3 de l'énergie et représentent 70% des émissions de carbone. C'est ce qui a amené la Commission européenne à lancer un appel à rejoindre la mission sur les villes, avec un objectif de neutralité climatique d'ici 2030.

377 villes ont répondu, une centaine ont été sélectionnées, parmi lesquelles en France, Angers, Bordeaux, Dijon, Dunkerque, Grenoble, Lyon, Marseille, Nantes et Paris.

L'objectif : rendre ces 100 villes neutres pour le climat d'ici 2030. Elles bénéficieront de l'aide d'une plateforme dédiée, et d'une enveloppe de 360 millions d'€ pour des projets innovants, sur 2022-2023.

Ces 100 villes, soit 12% de la population européenne, élaboreront un plan pour la neutralité climatique dans des secteurs comme l'énergie, les bâtiments, la gestion des déchets ou les transports.

La Commission les considère comme les mieux placées pour faire avancer la transition de l'Europe vers la neutralité climatique et mettre un terme à la dépendance à l'égard des énergies fossiles.

D'après Vie publique 10 Mai 2022

LES FRANÇAIS ET LES SOURCES D'ÉNERGIE

L'ADEME publie son baromètre d'opinion sur l'énergie, réalisé auprès de plus de 1000 personnes.

Le niveau de notoriété de plusieurs filières d'énergies renouvelables augmente par rapport à l'an passé : + 8 pour l'hydraulique (84%) et le solaire thermique (78%), + 3 pour le photovoltaïque (90%). L'image de la filière solaire s'améliore du fait de sa capacité à assurer l'indépendance énergétique (26%, + 9), à lutter contre l'effet de serre (25%, + 9). Elle est vue comme l'énergie la moins polluante, la moins chère à produire. Parmi les renouvelables, les Français priorisent l'énergie solaire photovoltaïque.

Le soutien au nucléaire s'accroit (+13 pts), son image allie performance (43%) et indépendance (32%). Une majorité souhaite toutefois voir réduire sa part dans le mix électrique. La moitié des Français seraient prêts à soutenir financièrement des projets d'énergies renouvelables dans leur région.

Les gestes de sobriété augmentent. Presque tous déclarent faire au moins un geste pour économiser l'énergie : éteindre la lumière en quittant une pièce (72%), choisir les ampoules basse consommation (58%), baisser/éteindre le chauffage en cas d'absence prolongée (51%).

ADEME 19 12 2022

ET LA QUALITÉ DE L'AIR !

Le baromètre ADEME portait aussi sur la qualité de l'air. La dégradation de la perception de la qualité de l'air notée en 2021 se poursuit en 2022. Pour 30% des Français, l'air extérieur est même une source de pollution de l'air intérieur des habitations, et 44% témoignent de gênes dues à la pollution de l'air.

La circulation routière (70%) et les activités industrielles (58%) restent les principales causes perçues de pollution, les activités agricoles étant elles, de moins en moins identifiées comme telles (23%).

En réponse, les mesures de limitation de la pollution aérienne sont largement approuvées, et l'accès facilité aux transports en commun, la mobilité douce ou le télétravail restent les plus plébiscitées. D'autres sont majoritaires mais en léger recul du fait de leur impact sur le budget des ménages, c'est le cas de l'interdiction des véhicules les plus polluants sur certaines zones avec la vignette CRIT'Air, ou de l'obligation de livraison en ville par des véhicules propres avec une légère hausse des prix.

L'inquiétude s'accroit à propos de la qualité de l'air intérieur, d'abord dans les transports, mais aussi dans les bâtiments scolaires.

ADEME 19 12 2022

POLLUTION LUMINEUSE : DANGER !

Une note de l'OPECST* sur les effets néfastes de de la pollution lumineuse liée à l'éclairage nocturne, pointe l'explosion des émissions lumineuses, dans les grandes villes et les pays industrialisés. Tout ceci amplifié par l'urbanisation croissante et la diffusion des LED (diodes électroluminescentes).

L'éclairage artificiel nocturne contribue au gaspillage énergétique et au changement climatique, mais perturbe aussi – en dégradant le cycle jour/nuit - les fonctions physiologiques et métaboliques des animaux, et est responsable de la mort de millions d'oiseaux et de milliards d'insectes tous les ans.

La lumière bleue de l'éclairage par LED perturbe aussi l'horloge biologique humaine avec des effets nocifs sur le sommeil, la mémoire, l'humeur, l'attention, des risques cardio-vasculaires, de cancer du sein et de la prostate, de diabète ou d'obésité.

Selon l'OPECST, la réglementation française est ambitieuse, mais peu efficace faute de contrôle et donc de sanctions. Il est donc préconisé de faire respecter cette réglementation, avec une adaptation plus sélective tenant compte des besoins réels des usagers, et de réglementer contre les risques de phototoxicité de certaines sources lumineuses.

Vie publique 14 02 2023

* *L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques*

UN LABEL ANTIGASPILLAGE

Chaque année en France, près de 9 millions de T de denrées alimentaires sont gaspillées. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire fixe un objectif de réduction de moitié du gaspillage d'ici 2025 dans la distribution et la restauration collective, et d'ici 2030 pour la consommation, la production, la transformation et la restauration. Un label «anti-gaspillage alimentaire » a été élaboré par les ministères de la Transition écologique, de l'Agriculture, l'Ademe et l'Afnor.

Premier secteur concerné : la distribution, en particulier grandes et moyennes surfaces, grossistes et métiers de bouche, dont les magasins et établissements seront labellisables. Les critères concernent l'achat, la commercialisation des denrées, la gestion des invendus et le don.

Ce label permettra aussi aux consommateurs de choisir un magasin qui agit concrètement contre le gaspillage. Une étoile pour l'engagement dans la démarche, deux pour la maîtrise, trois pour l'exemplarité en fonction du taux de réduction de gaspillage atteint et des pratiques mises en place.

Service public 07 mars 2023
Direction de l'information légale et administrative

SANTÉ

SANTE MENTALE EN DETENTION

Une étude récente de la DGS confirme : la santé mentale d'une majorité des détenu(e)s est dégradée: 2/3 des hommes détenus en maison d'arrêt et 3/4 des femmes détenues présentent, à leur sortie, un trouble psychiatrique ou lié à une substance, un tiers des hommes, la moitié des femmes, souffrent de troubles dépressifs et anxieux, et certains encourent un risque suicidaire élevé.

Tout ceci conforte les orientations de la feuille de route interministérielle 2023 – 2027 :

- Prévention du suicide : formations des professionnels, numéro de prévention du suicide accessible aux détenus, plan national de prévention du suicide en milieu carcéral
- Des équipes de prise en charge en santé mentale dans les six mois post-sortie
- Prévention et prise en charge des conduites addictives en détention
- Promotion de la santé en milieu pénitentiaire : santé mentale, sexuelle, prévention des conduites addictives, activité physique et sportive, promotion d'une alimentation favorable à la santé, etc. Améliorer la détention malgré la surpopulation, qui aggrave la promiscuité, réduit l'accès aux activités, et aggrave les risques pour la santé.

Travailler à des alternatives à la prison pour les victimes de troubles psychiques. Une expérimentation alternative, par le logement et le suivi intensif, est en cours en région PACA.

D'après Ministère de la Santé 20 02 2023

LE CANNABIS EN 2021

D'après Santé publique France et l'OFDT* (Baromètre santé auprès de 23 661 adultes âgés de 18 à 64), la moitié des personnes sollicitées dit avoir déjà consommé du cannabis. Néanmoins, après deux périodes d'augmentation (1992-2000 et 2010-2014), la part

des usagers (au moins un usage dans les 12 derniers mois) s'est stabilisée. Ainsi, en 2021, 1 adulte sur 10 a consommé du cannabis dans l'année, comme en 2017, et l'usage dans les 30 derniers jours baisse très légèrement, autour de 6 %. Les usages plus réguliers (dix ou plus dans le mois), ou quotidiens sont aussi en petite baisse. La consommation reste globalement plus forte chez les moins de 35 ans, mais l'âge moyen des usagers actuels augmente : passé de 25 ans à 33 ans de 1992 à 2021, suite au vieillissement des consommateurs de la fin des années 1990 – dont une partie a continué – maintenant âgés de 40 à 50 ans, et à l'arrivée dans les âges de consommation de la génération 2000 moins utilisatrice que ses prédécesseurs.

D'après Santé publique France 19 12 2022

* *Observatoire français des drogues et des tendances addictives*

PLUS DE FEMMES A FUMER

Après avoir décru en France de 2014 à 2019, le tabagisme connait un regain depuis 2020-2021, pour partie explicable par la crise du Covid et ses incidences sur la charge mentale et les conditions de travail des femmes. Il est en hausse chez les femmes, plus nombreuses à fumer quotidiennement.

Les inégalités sociales restent marquées : écart de 15 points entre les fumeuses moins diplômées (niveau inférieur au baccalauréat) et les diplômées du supérieur.

Différences territoriales aussi : en 2021, le tabagisme quotidien des 18-75 ans variait de 22 à 29% selon les régions. Île-de-France, Pays de la Loire au plus bas, Occitanie, PACA au plus haut.

En 2021, un quart - soit 12 millions - des 18-75 ans fument quotidiennement.

D'après Santé publique France,
Bulletin épidémiologique 13 12 2022

UN ABORD DU HANDICAP

A partir des enquêtes Autonomie (334 000 personnes questionnées), la DREES estime en 2021 à 14 % la proportion de personnes de 15 ans ou plus vivant à domicile qui sont handicapées, à partir de deux critères déclaratifs : être fortement restreint pour des raisons de santé dans les activités quotidiennes, ou bien sévèrement limité, d'un point de vue sensoriel, physique ou cognitif. Huit limitations fonctionnelles sont proposées dans l'enquête (p.ex. difficultés à voir, à utiliser ses mains ou encore à comprendre les autres). La proportion de personnes handicapées s'accroit avec l'âge : avant 60 ans, 9 % ont une limitation fonctionnelle sévère ou déclarent une forte restriction d'activité, contre 25 % parmi les personnes de 60 ans ou plus.

Les femmes subissent un peu plus souvent que les hommes ces limitations : 15% sont concernées, pour 13 % des hommes. La différence survient à partir de 40 ans. Les femmes ont plus souvent au moins une limitation fonctionnelle sévère, un peu moins souvent des limitations sensorielles.

D'après ÉTUDES ET RÉSULTATS N° 1254

SENIORS, RETRAITES, VIEILLISSEMENT...

LES DROITS DES RÉSIDENTS EN EHPAD

Le suivi par la Défenseure des droits de ses recommandations sur les droits des personnes âgées en EHPAD la conduit à saluer les initiatives des régions et des départements, mais à s'inquiéter des réclamations encore reçues, en jugeant insuffisante la réponse des pouvoirs publics.

Pour elle, 5 actions capitales restent à mener, dans les plus brefs délais :

- Pour assurer le droit à l'accompagnement adapté, restreint par le manque de moyens humains et financiers, la fixation d'un ratio minimal avec un objectif de 8 ETP (soignants/animateurs) pour 10 résidents, améliorerait la vie des résidents, les conditions de travail des professionnels, et l'attractivité de leurs métiers.
- Les répercussions de la crise sanitaire entrainent encore des restrictions du droit de visite, des isolements arbitraires. Il ne doit pas y avoir de restriction aux droits fondamentaux plus importante pour les résidents

que pour le reste de la population.

- Les professionnels ne doivent pas être freinés dans la révélation d'actes de maltraitance.
- Les contrôles des ARS devraient être réalisés sur place, de manière inopinée, en lien avec les conseils départementaux référentiel commun d'inspection.
- Restaurer la confiance des résidents et des familles : mettre en place un dispositif de médiation.

La Défenseure regrette que les indicateurs-clés promis par le ministère pour renforcer la transparence envers résidents et familles ne soient pas publiés. Elle demande un plan d'action sur la place des personnes âgées vulnérables dans la société et sur les ressources à mobiliser pour que les personnes en EHPAD soient traitées sans discrimination et avec dignité.

D'après www.defenseurdesdroits.fr 16 01 2023

QUELLES SOLUTIONS D'HEBERGEMENT ?

4,8 millions de personnes auront plus de 85 ans en 2050 (2 millions aujourd'hui) et 6 auront entre 75 et 84 ans en 2030, soit +47% de 2020 à 2030 : une «révolution démographique».

Il faut distinguer les 75-84 ans qui connaissent les premières fragilités physiques, psychiques ou sociales et restent autonomes, pour lesquels un logement classique reste adapté, et les 85 ans et plus vivant souvent une perte autonomie, nécessitant un hébergement en habitat alternatif ou en Ehpad.

Pour les modérément dépendants, il faudrait développer l'habitat alternatif et le «déploiement massif de l'offre d'aide à domicile» (résidences services seniors p.ex.), évitant le placement en Ehpad.

Pour les sévèrement dépendants, la création de places d'Ehpad est souhaitée, mais un Ehpad plus ouvert sur l'extérieur.

D'autres facteurs jouent un rôle dans le choix, tels que les structures familiales (la cohabitation des générations permet parfois des solutions de proximité ou intergénérationnelles), la densité de population (Ehpad plus nombreux et habitats alternatifs plus rares dans les départements ruraux), et bien sûr le niveau de vie (plus de résidences autonomie et services seniors dans les départements à revenus supérieurs). Les besoins sont donc à étudier à l'échelle communale et les offres à planifier dans un schéma départemental de la transition démographique.

D'après Vie publique 15 02 2023

DES SENIORS ISOLES ...EN ETABLISSEMENT

Près d'un senior âgé de plus de 75 ans sur dix vit en établissement d'hébergement (trois quarts pour les femmes âgées de 86 ans en moyenne). Et il s'avère qu'un hébergé sur quatre n'a aucun enfant en vie, contre un sur dix à domicile.

Les « jeunes » seniors en établissement sont aussi défavorisés socialement : 11% des hommes hébergés de moins de 80 ans, n'avaient pas de profession avant la retraite. Victimes d'un handicap auparavant ou de difficultés d'insertion générant leur inactivité, une part importante est sous protection juridique, tutelle ou curatelle.

Le niveau de vie, lui aussi est plus faible pour les résidents, même s'il l'écart se réduit avec l'âge.

La problématique est posée, d'une politique publique de maintien à domicile, compte tenu, entre autres, de l'isolement social ou de la prévalence des troubles cognitifs et moteurs caractéristiques des seniors en établissement. Le «virage domiciliaire» envisagé pour aider les personnes âgées à vivre chez elles, implique la viabilité économique de l'aide à domicile ; avec une prise en charge médicale et paramédicale à domicile, jusqu'ici effectuée par les personnels des Ehpad. Or, difficultés motrices et limitations cognitives sont caractéristiques des personnes en établissement.

Vie publique 11 02 2023

PLUS RICHES... LES SENIORS EN RESIDENCES-SERVICES...

La DREES publie une étude sur les revenus des 60 ans ou plus vivant en résidences-services seniors.

Certains seniors vivent en logement ordinaire dans une résidence-services « constitué de logements autonomes permettant aux occupants de bénéficier de services spécifiques non individualisables », donc mutualisés. La moitié d'entre eux ont 86 ans ou plus, nettement plus que les seniors en logement ordinaires, mais un peu moins que ceux en établissement d'hébergement pour personnes âgées.

Le revenu imposable des résidents – hors revenus du patrimoine - est quasi-totalement constitué de pensions de retraite. En 2019, la pension moyenne des résidents en percevant une est de 2 140 € mensuels, montant plus élevé de 32 % que ceux en logement ordinaire : 1 620 € en moyenne chez les 60 ans ou plus et 1 460 € de pension médiane. Les hommes ont une pension plus élevée.

Trois seniors de résidences-services seniors sur quatre vivent dans une commune non rurale de grande aire urbaine (hors Paris).

D'après DREES ÉTUDES ET RÉSULTATS N° 1261

JOURNEE A VILLEFRANCHE SUR SAONE : délégation Rhône-Alpes

Il n'est pas courant pour les lyonnais de se risquer à un déplacement autre qu'utilitaire dans la ville voisine de Villefranche sur Saône, et nous étions donc une vingtaine, dans la cour de l'Hôtel Dieu, cœur historique du hameau propriété du Sire de Beaujeu au 12ème siècle. Un lieu situé au carrefour de routes commerciales reliant depuis l'ère romaine, l'Italie et la Bourgogne, et les collines du Beaujolais.

Les Sires de Beaujeu, dominent alors ce territoire. Dès 1140, ils érigent contre les ambitions des comtes archevêques de Lyon, une enceinte de fortifications enserrant la voie principale, la rue nationale, autour de laquelle subsistent diverses constructions remarquables, magnifiquement ornementées de sculptures, taillées dans les pierres dorées de LUCENAY :

- L'Hôtel Dieu qui conserva une fonction hospitalière de 1640 à 1982,
- La Maison Giliquin , ancien Hôtel de ville jusqu'en 1928, dotée de belles fenêtres à meneau,
- L'Hôtel Gayan, la Cour des Fleurons, aux galeries à arcades à l'italienne autour d'une cour, souvent propriétés d'aubergistes enrichis par le commerce florissant de la ville,
- La Maison Tholonet, ou celle de la Bassée, avec leurs escaliers ouvragés magnifiques, la Maison Dephelines et celle de l'Italien aux belles tours rondes très aérées.

En quelques pas, une vingtaine de très beaux édifices des 12 et 13èmes, parfaitement rénovés, un patrimoine architectural concentré dans cet espace jadis bordé par les fortifications.

Au-delà de ce périmètre historique, d'autres trésors :

- La Collégiale Notre Dame des Marais, au nom lié à la légende d'une statuette de la Vierge, trouvée par des bergers. Une façade ornée de gargouilles évocatrices, comme celle de la luxure. Les vitraux du XIV^{ème} diffusent une lumière colorée, qui s'harmonise avec l'orgue de 1852.

Notre déambulation nous conduit sur les bords du Morgon, ruisseau qui traverse la ville, important tant aux heures difficiles de siège, que pour fournir une énergie motrice aux activités manufacturières.

Du sommet de la tour de la Maison de l'italien, nous remarquons :

- L'école catholique Mongré de 1842, accueillant encore 2000 élèves de la maternelle à la terminale, où furent scolarisés Antoine de Saint Exupéry et …. Benjamin Biolay
- L'ancienne usine de fabrication de la blédine, inventée ici par Léon Jacquemaire en 1903 à partir de farine de blé, pour les nourrissons intolérants au lait. Aujourd'hui encore, Blédina, spécialiste des produits alimentaires du jeune enfant, est implantée dans les environs.

Après un excellent repas, c'est la visite du musée Paul DINI qui met en valeur les contributions régionales à l'Exposition universelle de Paris de 1900 (51 millions de visiteurs du monde entier).

Dans une salle, le rappel de quelques créations magistrales de cette Exposition :

- la porte majestueuse de l'Expo, créée par René Binet, architecte, peintre et décorateur qui, au-delà de la « première » réalisée en domestiquant l'électricité dans un éclairage polychrome de l'œuvre, lui confère un profil très artistique avec de part et d'autre de l'entrée, des colonnades d'inspiration orientale, à la mode à l'époque.
- le trottoir roulant, réalisé par des ingénieurs américains, dénommé « rue de l'avenir » !, qui sur près de 4 km, emmena 6 millions de visiteurs, à 4 ou 8 km/heure, durant l'Expo.
- Et bien sûr, le prototype du projecteur d'images des Frères LUMIERE, brevet déposé en 1895, utilisé avec un écran humidifié pour donner un aspect translucide.

Une autre salle fait découvrir des artistes de la région : Frédéric de VERNON, médaille d'or avec une gravure en argent figurant la Victoire de la Raison, Louis BEROUD, médaille de bronze pour sa toile « Au salon carré du Louvre », Emile NOIROT, peintre, avec « Le Rocher de la Madone », José FRAPPA, peintre céramiste stéphanois, aux œuvres à caractère anticlérical, dont « le Retour du Mineur », ou encore Thomas CAILLAT, dauphinois installé à Lyon, créateur de sanctuaires et encensoirs souvent en ivoire incrusté d'émaux, et médaillé aux expos de Londres et Paris.

Après cette plongée au XX^{ème} siècle naissant, nous retournons à Lyon, méditant en chemin sur la richesse historique, et culturelle de cette ville voisine qui méritait amplement cette sortie.

Marc TINCRY et Illustrations Alain GLOPPE

SORTIE A ALLAUCH : Délégation Provence Alpes Côte d'Azur

Nous avons donc organisé une sortie à Allauch, village typiquement provençal, à une quinzaine de kilomètres de Marseille, le lundi 23 janvier.

Nous avons passé une belle journée, fraiche mais agréable. Nous nous sommes baladés le matin dans le vieux village, nous avons visité la très belle crèche animée, l'église St Sébastien datant de 1624 et restaurée en 1867 (très bel orgue à l'intérieur).

A midi nous avions réservé une table au chaud dans un restaurant bien sympathique.

L'après-midi, un peu de marche avec la Montée Notre-Dame du Chateau qui offre un magnifique panorama sur la rade de Marseille et les îles du Frioul ; la chapelle Notre Dame du Chateau date du XIIe siècle demeure très pittoresque avec son bourdon de 2500 kilos.

Nous nous sommes ensuite rendus dans une confiserie-salon de thé réputée pour ses spécialités (suce-miel, chique, navettes ...), et nous en avons profité pour boire une boisson chaude avant de repartir chacun chez soi.

Nous avons apprécié une nouvelle fois de nous retrouver en ce début d'année, et nous nous sommes donné rendez-vous pour la prochaine activité en mars.

Josiane Decampenaire

Elle nous a quittés

Nous a quittés :

Madame LANGLET Yvette
60000 BEAUVAIS

A tous ses parents et amis nous présentons nos sincères et amicales condoléances.

Solution du sudoku de ce numéro

Grille 1

9	4	7	5	2	6	1	3	8
2	1	5	7	3	8	4	6	9
6	3	8	4	9	1	2	5	7
1	9	2	8	4	5	3	7	6
4	7	6	9	1	3	8	2	5
5	8	3	2	6	7	9	1	4
8	2	1	6	7	4	5	9	3
3	6	4	1	5	9	7	8	2
7	5	9	3	8	2	6	4	1

Grille 2

9	6	8	7	1	2	4	3	5
1	2	3	9	4	5	6	7	8
4	5	7	8	3	6	9	1	2
8	9	5	6	2	7	1	4	3
2	1	4	3	5	9	7	8	6
7	3	6	1	8	4	2	5	9
5	4	9	2	7	8	3	6	1
6	7	1	5	9	3	8	2	4
3	8	2	4	6	1	5	9	7

HUMOUR

- Le meilleur argument contre la démocratie est un entretien de cinq minutes avec un électeur moyen

  Winston Churchill

- Alternance : ça c'est un concertina. C'est l'instrument de l'alternance. Quand on appuie à droite ça souffle à gauche. Et lorsqu'on appuie à gauche ça souffle à droite. Et à l'intérieur c'est du vent.

  Raymond Devos

- Je me suis marié deux fois : deux catastrophes. Ma première femme est partie, la deuxième est restée.

  Francis Blanche

- Mon pied droit est jaloux de mon pied gauche. Quand l'un avance, l'autre veut le dépasser. Et moi, comme un imbécile, je marche !

  Raymond Devos

- Et puis quoi, qu'importe la culture ? Quand il a écrit Hamlet, Molière avait-il lu Rostand ? Non

  Pierre Desproges

- De tous ceux qui n'ont rien à dire, les plus agréables sont ceux qu se taisent

  Coluche

DETENTE

Sudoku

Remplissez les grilles avec les chiffres de 1 à 9 de sorte qu'ils n'apparaissent qu'une seule fois dans chaque rangée, chaque colonne et chaque carré de 9 cases. Il existe plusieurs niveaux de difficulté, déterminés en fonction du nombre de chiffres déjà disposés dans une grille : généralement, moins il y a de chiffres au départ, plus le niveau de difficulté est élevé.

Grille niveau 1

9			5		6			8
2		5				4		9
		8				2		
	9			4			7	
4		6						
	8							
		1				5		
3		4				7		2
7			3		2			1

Grille niveau 2

		8		1		4		5
	2				5			
4			8			9		
	9						4	
2	1							6
7				8				
		9				3		
6					3	8		4
			4		1			

Solution dans ce numéro en page 11

Vous avez des remarques ou des propositions à formuler sur le contenu ou la forme de ce Bulletin.
N'hésitez pas, envoyez les à alain.chalochet@hotmail.fr

Grains de Sagesse

Le langage politique est destiné à rendre vraisemblables les mensonges, respectables les meurtres, et à donner l'apparence de la solidité à ce qui n'est que vent.

George Orwell

Les vieillards aiment à donner de bons conseils, pour se consoler de n'être plus en âge de donner de mauvais exemples.

François de La Rochefoucauld

La sagesse des vieillards, c'est une grande erreur. Ce n'est pas plus sages qu'ils deviennent, c'est plus prudents.

Ernest Hemingway

Le Bulletin de l'A.R.T.S.
BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ
14, av. Duquesne - Pièce - 2012 - 75350 Paris 07 S.P. - Tél. : 01 40 56 69 61 ou 01 40 56 45 92 - E-mail : arts@sante.gouv.fr
Directeur de la Publication : Gérard Gonzalez - Responsable de la rédaction : Alain Chalochet
Prix de l'abonnement annuel - 2,30€ - Imprimerie LELOUP - 45700 VILLEMANDEUR